

Mode de vie

2026-2027

La gestion des comportements et le fonctionnement de notre école

Chers parents,

Notre école, incluant notre service de garde, est un lieu de vie où l'élève apprend à devenir compétent socialement. Les règles de conduite sont indispensables pour permettre à l'élève de se sentir en sécurité et de développer une conscience morale et sociale nécessaire pour vivre en société.

Les règles énoncées dans le mode de vie s'associent à des gestes et à des paroles que nous voulons voir et entendre afin que tous les élèves de l'école Georges-Étienne-Cartier évoluent dans un climat sain et sécuritaire. Nous voulons ressentir la joie, le calme, l'harmonie et le bien-être autant pendant les heures de classe que pendant les heures du service de garde.

Les comportements attendus correspondent à l'âge des enfants et ils sont enseignés afin de permettre à chacun de les apprendre, de les maîtriser et de les mettre en application. Les adultes accompagnent les élèves dans le développement des bons comportements. **Les interventions sont toujours éducatives.**

La cohérence, la cohésion et la collaboration de tous les membres de la communauté éducative (élèves, parents et membres du personnel) sont primordiales partageant ainsi l'ambition d'actualiser le plein potentiel de chaque élève.

« Quand tu vas être grand, tu vas être reconnaissant qu'on te l'ait appris. »
- Parole d'élève

Nous sommes convaincus que...

Un milieu bienveillant, ordonné, harmonieux, encadrant et sécurisant où règne le calme est essentiel à la réussite éducative. La sécurité, le **respect** de soi, des autres et de l'environnement demeurent la base de nos interventions. La tolérance envers les différences individuelles est valorisée. L'engagement de chaque individu constitue la clé de la réussite pour tous nos élèves. Pour ce faire, la **collaboration** des petits et des grands, sans oublier les parents, est un incontournable. Chacun apprend à développer son sens des **responsabilités** individuelles et collectives.

Le service de garde est un complément à la vie de l'école. Le jeu exerce un rôle central au même titre que l'académique. La garde scolaire complète donc les services éducatifs de l'école et contribue directement à la réalisation de la mission.



Voici donc notre mission : ensemble, nous préparons les jeunes de demain en les guidant vers leur plein potentiel et en leur apprenant à se dépasser!

Pour apprendre à bien vivre ensemble



Cher élève,

L'école Georges-Étienne-Cartier est ton milieu de vie où tu apprends à cohabiter avec les autres. Nous te présentons le mode de vie qui te permettra de développer ces valeurs:

- L' **O**uverture d'esprit;
- La **R**espect
- La **R**esponsabilisation

Nous sommes une école **ORR!**

Tableau I : les comportements attendus en classe

Valeurs	Les transitions et déplacements	Le travail en équipe	Le travail individuel	Les temps d'enseignements
Être respectueux	✓ Je garde mes mains et mes pieds pour moi. ✓ Je me déplace calmement et en silence pendant les temps de classe. ✓ Je garde un espace entre moi et l'autre.	✓ J'écoute et je regarde celui qui parle. ✓ J'accepte les questions et les réponses des autres.	✓ Je lève ma main avant de parler ou pour demander de l'aide. ✓ Je travaille sans faire de bruit (en silence).	✓ Je regarde et j'écoute l'enseignant. ✓ Je lève la main avant de parler ou pour poser une question. ✓ Je garde mes mains et mes pieds pour moi.
Être collaborateur	✓ J'entre dans l'école et dans mon local en silence. ✓ Je sors rapidement et calmement. ✓ Je laisse mon endroit propre.	✓ J'aide les autres. ✓ J'accepte l'aide des autres. ✓ Je fais des compromis.	✓ En cas de besoin, j'attends sans faire de bruit l'aide de mon enseignant.	✓ J'essaie de comprendre ce qui est présenté.
Être responsable	✓ Je fais ce que l'enseignant demande immédiatement. ✓ Je range le matériel dont je n'ai pas besoin. ✓ J'apporte le matériel requis.	✓ Je participe activement au travail d'équipe (discussions, rôle et tâche). ✓ Je demeure avec mon équipe en tout temps. ✓ Je réalise le travail demandé immédiatement (sans perdre mon temps).	✓ Je reste à ma place. ✓ Je réalise le travail demandé immédiatement (sans perdre mon temps). ✓ J'utilise mes outils avant de demander l'aide de mon enseignant. ✓ Je fais des efforts. ✓ J'utilise les stratégies enseignées.	✓ Je range le matériel dont je n'ai pas besoin. ✓ J'utilise uniquement le matériel requis.

Tableau 2 : les comportements attendus dans l'école

Valeurs	Les transitions et déplacements	Les toilettes	Vestiaires et gymnase	Extérieur	Cafétéria	Bibliothèque
Être respectueux	✓ Je garde mes mains et mes pieds pour moi. ✓ Je me déplace calmement et en silence pendant les temps de classe. ✓ Je garde un espace entre moi et l'autre.	✓ Je respecte mon intimité et celle des autres.	✓ Je respecte les consignes de sécurité. ✓ Je respecte les capacités de chacun.	✓ Je reste dans les limites de la cour. ✓ Je garde les lieux propres.	✓ J'écoute les consignes de l'adulte. ✓ Je chuchote.	✓ Je respecte les demandes du parent bénévole.
Être collaborateur	✓ J'entre dans l'école et dans mon local en silence. ✓ Je sors rapidement et calmement. ✓ Je laisse mon endroit propre.	✓ Je tire la chasse d'eau. ✓ Je me lave les mains. ✓ Je laisse l'endroit propre.	✓ Je porte mes vêtements d'éducation physique et mes espadrilles. ✓ Je prends soin du matériel.	✓ Je m'amuse positivement. ✓ Je fais un choix de jeux adéquat. ✓ Je range le matériel utilisé. ✓ À la cloche, j'arrête mon jeu et je prends mon rang rapidement.	✓ Je garde mon endroit propre. ✓ Je range le matériel utilisé.	✓ J'utilise le signet pour replacer mon livre au bon endroit. ✓ Je choisis un endroit pour lire en silence.
Être responsable	✓ Je fais ce que l'enseignant demande immédiatement. ✓ Je range le matériel dont je n'ai pas besoin. ✓ J'apporte le matériel requis.	✓ Je reviens rapidement en classe.	✓ Je me change calmement et rapidement et je me rends directement au gymnase. ✓ J'adopte un esprit sportif. ✓ Je participe activement.	✓ Je règle mes conflits pacifiquement et positivement. ✓ Je suis accueillant et tolérant envers les autres.	✓ Je reste assis. ✓ Je me déplace en marchant.	✓ Je retourne les livres empruntés à temps et en bon état. ✓ Je replace le matériel utilisé.

Les consignes ont été choisies et élaborées pour assurer la sécurité, l'ordre, l'harmonie et le calme afin de faciliter la vie en groupe. En respectant le mode de vie, chacun contribue au sentiment de bien-être que nous souhaitons ressentir dans notre école.



Quelques définitions



- **Manquement mineur**

Les manquements de type mineur sont des comportements fréquents qui ne comportent pas d'éléments de gravité et de dangerosité pour soi et pour les autres, et ce, en tout temps.

- **Manquement majeur**

Les manquements de type majeur sont des comportements de grande intensité qui comportent des éléments de gravité et de dangerosité pour soi ou pour les autres.

- Impolitesse grave
- Lance des objets jugés dangereux
- Gestes de violence (coup, morsure, crache, griffe, etc.)
- Crises de colère
- Intimidation (geste, parole, attitude)
- Fugue
- Empêche les autres d'apprendre
- Écarts de conduite mineurs à répétition

- **Conflit**

Opposition entre 2 ou plusieurs élèves qui ne partagent pas le même point de vue. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les deux personnes sont sur un pied d'égalité. Il n'en résulte aucune victime, même si les deux personnes peuvent se sentir perdantes. Les personnes se sentent libres de donner leur version des faits. Le conflit se règle par la négociation ou la médiation.

- **Violence**

La violence se définit par toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

- **Intimidation**

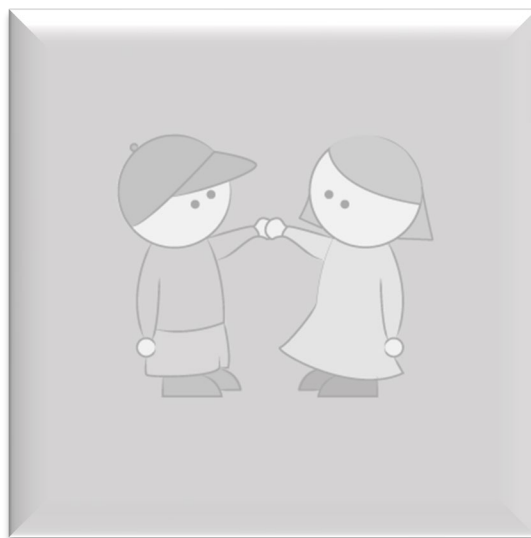
Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

- **Cyber intimidation**

Tout acte préjudiciable communiqué par voie électronique et qui a pour but de gêner, de compromettre ou de calomnier autrui » Conseil canadien de la sécurité.

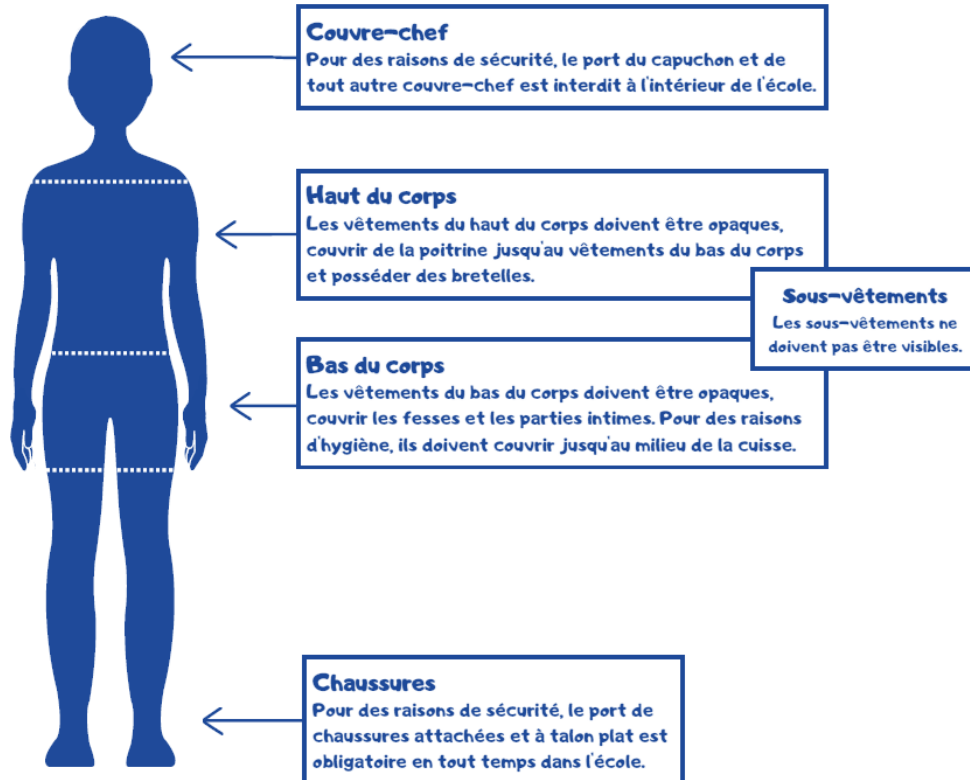
- **Respect de la réputation et de la vie privée**

En tout temps, il est important de respecter la réputation et la vie privée des autres et du personnel de l'école, notamment en obtenant leur consentement et celui du titulaire de l'autorité parentale ou tuteur de l'élève, le cas échéant, avant de capter une image ou leur voix en utilisant de façon appropriée les réseaux sociaux.



Code vestimentaire

Dans notre école, l'élève doit toujours porter des vêtements propres et adaptés aux différentes activités.



Vêtements extérieurs

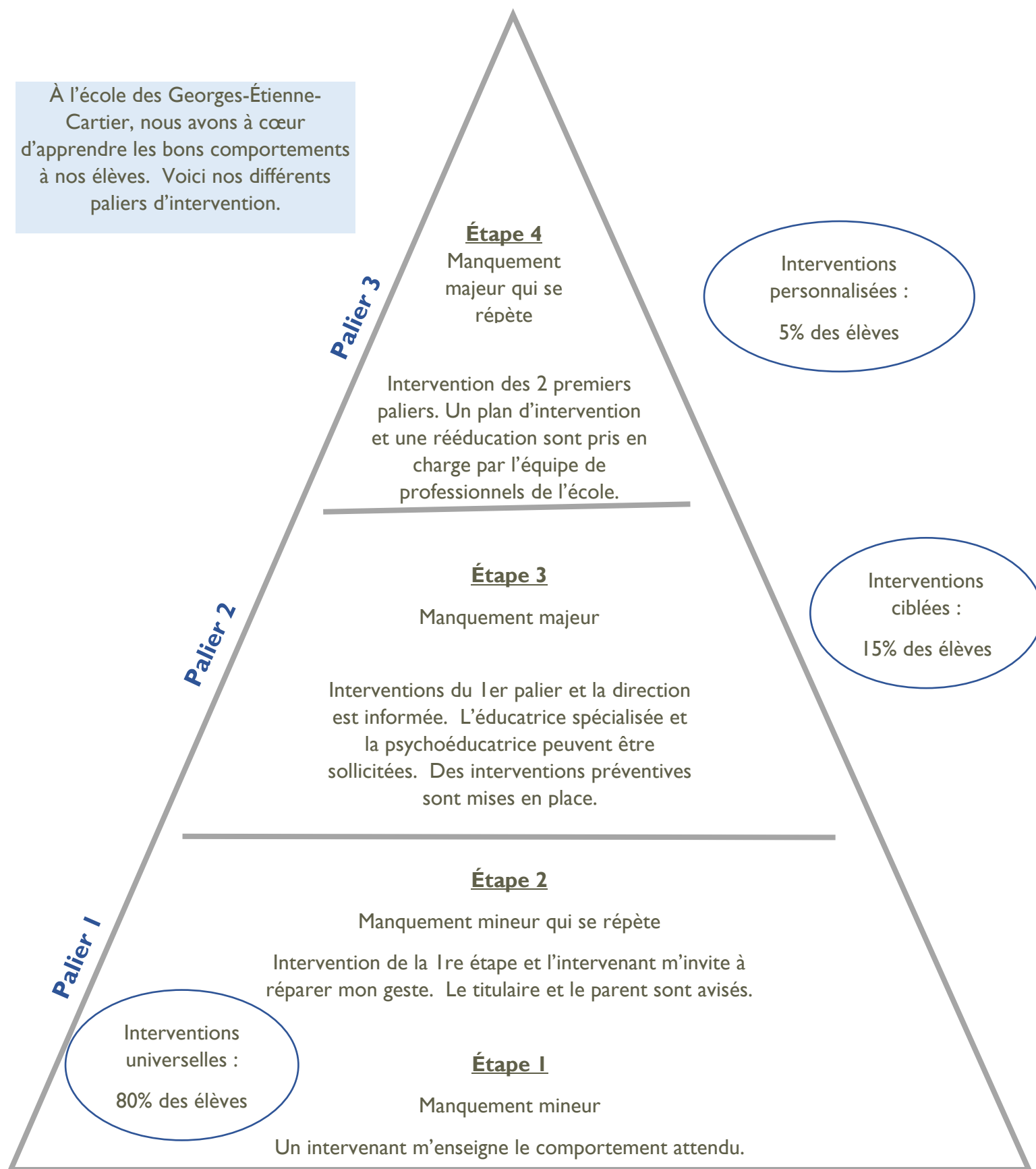
Les vêtements extérieurs doivent être appropriés à la température. Lors des températures froides, le port du manteau, des pantalons de neige, de la tuque, des mitaines et des bottes est obligatoire.

Vêtements à caractère vulgaire ou obscène

Tout vêtement affichant des représentations ou des messages offensants, évoquant la violence, l'obscénité et les substances prohibées sont interdits

Ce code vestimentaire est une adaptation de celui que la Polybel a accepté de nous partager.

À l'école des Georges-Étienne-Cartier, nous avons à cœur d'apprendre les bons comportements à nos élèves. Voici nos différents paliers d'intervention.



Protocole d'intervention face aux situations de violence et d'intimidation 2026-2027

Échelle de gradation des conséquences selon l'étape d'intervention

1^{re} infraction

- Excuses écrites ou dessin.
- Geste de réparation envers la victime (avec son accord)
- Parents (victime et agresseur) contactés.
- Inscription au registre des signalements de l'élève et de l'école.

2^e infraction

- Excuses écrites ou dessin.
- Possibilité de perte d'autonomie (récréation/diner).
- Possibilité d'un suivi individualisé avec un TES.
- Inscription au registre des signalements de l'école.
- Parents (victime et agresseur) contactés.

3^e infraction

- La démarche prévue lors d'un premier événement s'applique à nouveau, sauf si récidive avec la même victime.
- Retrait à l'interne pour ½ ou 1 journée.
- Possibilité de perte d'autonomie pour plusieurs jours (récréation/diner).
- Suivi individualisé avec un TES
- Rencontre entre la direction, l'élève, le parent et le TES.
- Possibilité de rencontre avec le policier communautaire avec l'élève le parent et la direction.
- Inscription au registre des signalements de l'école

4^e infraction

- La démarche prévue lors d'un premier événement s'applique à nouveau, sauf si récidive avec la même victime.
- Retrait à l'interne ou à l'externe (durée à déterminer).
- Perte d'autonomie pour plusieurs jours
- Suivi individualisé avec un TES (récréation/diner).
- Rencontre entre la direction, l'élève, le parent et le TES.
- Possibilité de rencontrer le policier communautaire avec l'élève, les parents et la direction.
- Inscription au registre des signalements de l'école.

À tout moment, selon la gravité de l'acte, la direction se réserve le droit d'intervenir selon la situation et les besoins des enfants. S'il y avait d'autres événements concernant le même élève, la direction de l'école évaluera le dossier de l'élève auteur du geste, en lien avec le plan de lutte contre la violence et l'intimidation.

Signature des parents

Signature de l'élève

Fonctionnement de l'école

I. Horaire des élèves

Précolaire		Primaire	
Surveillance	7 h 45 à 7 h 55	Surveillance	7 h 45 à 7 h 55
Accueil	7 h 55 à 8 h 00	Accueil	7 h 55 à 8 h 00
Cours	8 h 00 à 11 h 20	Cours	8 h 00 à 10 h 00
Dîner	11 h 20 à 12 h 35	Récréation	10 h 00 à 10 h 20
Accueil	12 h 35 à 12 h 40	Cours	10 h 20 à 11 h 20
Cours	12 h 40 à 14h02	Dîner	11 h 20 à 12 h 35
Accueil	14h02-14h07	Cours	12 h 40 à 13 h 40
Départ autobus	14h07	Récréation	13 h 40 à 14 h 00
		Cours	14 h 00 à 15 h 00
		Fin des classes	15 h 00

Arrivée et départ de l'école :

Élèves fréquentant le service de garde le matin :

- Les parents qui amènent leurs enfants au service de garde doivent venir les reconduire à l'intérieur de l'école avant 7 h 45.

Élèves ne fréquentant pas le service de garde :

- Les parents qui amènent leurs enfants à l'école doivent les laisser à l'avant de l'école dans l'air de débarquement (et non dans le débarcadère des autobus) sur la rue Marie-Rose entre 7 h 45 et 7 h 55.
- Les parents ne sont pas autorisés à accompagner les élèves sur la cour.

Départ :

- À la fin de la journée, pour assurer le bon déroulement et la sécurité de tous, les enfants marcheurs sortiront par la cour. Les parents peuvent les attendre à la clôture (à droite du bâtiment). Le débarcadère est autorisé seulement pour les autobus et les usagers du transport scolaire

2. Absences et retards

La présence de l'élève à l'école et sa ponctualité sont essentielles à sa réussite scolaire.
Le matin, ils doivent arriver avant 7 h 55, car la cloche sonne à ce moment.
Le midi, ils doivent arriver sur la cour à partir de 12 h 30 et au plus tard à 12 h 35.

En dehors de ces heures, il n'y a pas de surveillance pour les enfants non-inscrits au service de garde ou à celui des dîneurs.

La responsabilité de la présence des enfants en classe incombe aux parents. Un retard doit être signifié soit sur Clic École, soit par courriel, soit par téléphone, soit par une note des parents, et il sera considéré comme motivé seulement si ce retard est dû à un retour de rendez-vous.

Encore une fois, il s'agit d'une question de respect envers les élèves et les enseignants qui sont au travail ou dans leur routine quotidienne.

Nous vous demandons :

- **Rendez-vous**

Si possible, nous vous invitons à prendre vos rendez-vous en dehors des heures de classe ou lors des journées pédagogiques. Toutefois, nous sommes conscients que parfois les plages horaires disponibles sont limitées. Si c'est le cas, veuillez informer l'enseignant en lui faisant parvenir un message. Si vous devez venir chercher votre enfant avant la fin de la journée, il sera appelé en classe à votre arrivée seulement.

- **Maladie**

Utilisez Clic École, ou le courriel de l'école ou encore le téléphone pour nous aviser.

3. Circulation dans l'école et sur la cour

Vous comprendrez qu'il est important pour la sécurité de tous de contrôler les allées et venues dans l'école. Pour ce faire, veuillez utiliser l'entrée principale (porte no 1) et vous arrêter au secrétariat. Si vous venez reconduire votre enfant suite à un retard ou à un rendez-vous, vous ne devez pas l'accompagner à sa classe ou à son casier. Il se présente au secrétariat afin de récupérer sa carte d'absences et ensuite il se présente en classe. À aucun moment, les parents ne sont autorisés sur la cour et dans les corridors de l'école.

4. Communication avec la direction et le personnel

Si vous désirez rencontrer la direction ou un enseignant, veuillez prendre rendez-vous en envoyant un courriel ou encore en téléphonant.

5. Coordonnées des parents

Afin de maintenir nos dossiers à jour, veuillez nous aviser de tout changement à votre adresse ou à vos numéros de téléphone (résidence, travail, urgence), ainsi que votre adresse courriel.

6. Courrier aux parents

Le courrier de l'école est distribué en grande partie par courriel. Mensuellement, vous recevrez le journal de l'école, l'info-parents, qui vous informera sur la vie scolaire. N'oubliez pas de le lire attentivement. Merci de le conserver le mois durant, car toutes les informations importantes s'y retrouvent.

7. Objets de la maison

Je laisse à la maison tous mes objets personnels à moins d'une autorisation spéciale.

8. Protecteur de l'élève

Depuis le 28 août 2023, un nouveau mécanisme de traitement des plaintes et des signalements en milieu scolaire est en place. L'information se retrouve sur le site web de l'école.

9. Soin du matériel

Nous mettons à la disposition des élèves une grande quantité de matériel : manuels scolaires, matériel pédagogique, livres de bibliothèque, instruments de musique, etc. Nous demandons aux parents leur collaboration afin que ce matériel soit manipulé avec soin et qu'il nous soit remis en bon état. Si le matériel est endommagé ou perdu par un élève, l'école vous demandera d'en rembourser le coût.

10. Services complémentaires à l'élève

Orthopédagogie	Orthophonie
Psychoéducation	Psychologie
Service de santé (infirmière, hygiéniste dentaire)	Technicienne en éducation spécialisée

11. Grille d'observation/rapport pour un professionnel externe

Grille d'observation/rapport pour un professionnel externe Les enseignants sont de plus en plus sollicités pour remplir des grilles d'observation ou écrire un rapport pour des évaluations par des professionnels du privé. Afin de donner le temps nécessaire pour bien le faire, l'équipe-école s'est donné une ligne directrice pour ces demandes. Nous nous donnons un délai minimum de 7 à 10 jours pour remplir les documents demandés et demandons de recevoir les coordonnées du médecin ou du spécialiste pour leur transmettre les documents quand ils seront remplis.

12. Transport scolaire

Le transport des élèves en autobus est assujéti aux politiques du Centre de services scolaire des Patriotes. Ainsi, les chauffeurs ne sont pas autorisés à laisser des élèves descendre à une adresse différente de celle convenue sur la fiche d'embarquement.

- À partir de la rentrée, les informations relatives au transport scolaire (circuit, arrêt, horaire, etc.) seront disponibles sur Clic École,
- Si vous avez une question ou si vous voulez communiquer avec l'équipe du transport scolaire, vous devez utiliser la plateforme *Requête – transport scolaire*, disponible sur le site du CSSP, dans la section Ressources Parents/ Transport scolaire.

Règles importantes pour un transport sécuritaire

Dans l'autobus

- ☐ Je m'assois le plus rapidement possible et je laisse l'allée centrale libre.
- ☐ Je demeure assis(e) durant le trajet et je respecte les autres en paroles et en gestes.
- ☐ Je ne sors pas la tête, les bras, les mains ou toute autre partie du corps, en dehors de l'autobus.
- ☐ Je ne lance pas d'objets à l'intérieur ou à l'extérieur de l'autobus.
- ☐ Je ne mange pas dans l'autobus.
- ☐ Je n'utilise la porte de secours qu'en cas d'urgence seulement.
- ☐ Je parle calmement.
- ☐ Je ne parle au chauffeur qu'en cas de nécessité.
- ☐ Je ne cause aucun dommage à l'autobus. Les élèves trouvés responsables de bris devront payer les réparations.
- ☐ Je transporte uniquement des objets ou équipements qui peuvent être tenus sur les genoux (sac d'école, sac de toile).
- ☐ J'attends les instructions du chauffeur avant de quitter l'autobus, en cas de panne ou d'accident.
- ☐ J'attends l'arrêt complet de l'autobus avant de me lever et de descendre.

CONSÉQUENCES

1^{re} plainte écrite envoyée à l'école.	La direction informe mes parents, 1 ^{er} avis.
2^e plainte écrite envoyée à l'école.	La direction informe mes parents, 2 ^e avis.
3^e plainte écrite envoyée à l'école.	Je peux être retiré(e) du transport scolaire pour un temps déterminé par la direction.
4^e plainte écrite envoyée à l'école.	Je peux être retiré(e) du transport scolaire pour une période indéterminée par la direction.

13. Utilisation du cellulaire et des appareils mobiles personnels

Conformément à la directive ministérielle, l'utilisation des cellulaires, des écouteurs Bluetooth et autres appareils mobiles personnels (iPod, tablette électronique, montre intelligente (Fitbit, Apple Watch, etc.), ordinateur ou appareil photo est interdite dans les locaux de classes (incluant les gymnases) où sont dispensés les cours, sauf dans les cas suivants.

- lors de modalités d'intervention pédagogique prises par l'enseignant; ou
- si l'état de santé d'un élève le requiert*; ou
- si les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage le requièrent*.

* Chaque situation visée devra être analysée par la direction de l'établissement.

De plus, la direction de l'établissement a décidé d'interdire totalement l'utilisation des appareils mentionnés précédemment dans l'établissement (dans les aires communes) et aussi sur son terrain. Dans le cas où le parent impose à son enfant d'apporter son cellulaire pour des raisons de sécurité (ex : communication après l'école, garde partagée), de tels appareils doivent être conservés dans son casier.

En cas de non-respect de ces règles, un membre du personnel pourra saisir l'appareil de l'élève et celui-ci sera rendu à la fin de la journée. En cas de récidive la direction de l'école pourrait demander aux parents de l'élève de venir chercher l'appareil à l'école.

Moi, l'élève, je m'engage à respecter les règles du mode de vie.

Nous, les parents, appuyons notre enfant dans sa démarche de respect des règles du mode de vie.

I4. Politesse et Vouvoiement

Conformément à la directive ministérielle dans notre école, nous utilisons le vouvoiement dans nos échanges afin de modéliser un langage respectueux et professionnel. Les élèves doivent s'adresser aux membres du personnel en utilisant le titre « madame » ou « monsieur »,

ENGAGEMENT AUX RÈGLES DE VIE

La réussite de l'élève dépend de la collaboration de tous

ÉLÈVE

Avec mes parents, j'ai lu le mode de vie de l'école Georges-Étienne-Cartier. Je m'engage à le respecter.

_____	_____	_____
Prénom	Nom de famille	Groupe
_____	_____	
Signature de l'élève	Date	

PARENTS

Avec notre enfant, nous avons pris connaissance du mode de vie de l'école. Nous offrons notre collaboration et nous nous engageons à faire respecter ces règles de vie durant toute l'année.

_____	_____
Signature des parents	Date

ENSEIGNANT

En tant qu'enseignant j'aiderai votre enfant à respecter le mode de vie et je l'encouragerai dans ses efforts et ses démarches.

_____	_____
Signature de l'enseignant	Date

